

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 JUILLET 2008**

Délibération n°2008-016

Date de convocation : 1^{er} juillet 2008

Nombre de délégués en exercice : 36

Présents : 30 (dont 4 par procuration)

Absents non remplacés : 6

L'an deux mil huit, le huit juillet à vingt heures quarante cinq, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Jean-Louis BARTH.

ETAIENT PRESENTS :

Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Bernard BATAILLE, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, Hervé TOUCHARD.

ETAIENT REPRESENTES :

Daniel BONTE pouvoir à Yves MAURY, Claude CAZANEUVE pouvoir à Gérard COMAS, Jean-Pierre GHIBAUDO pouvoir à Philippe SAINT-MARTIN, Gérard LARCHER pouvoir à Jean-Louis BARTH,

ETAIENT EXCUSES :

Isabelle BEHAGHEL, Gérard CHIVOT, Christian HILLAIRET, Jean-Jacques NICOLLE, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER

Secrétaire de séance : Jean-Louis FLORES



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 19 février 2008 établi par Michel COURTILLE,

LE COMITE SYNDICAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Paulette DESCHAMPS)

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 février 2008

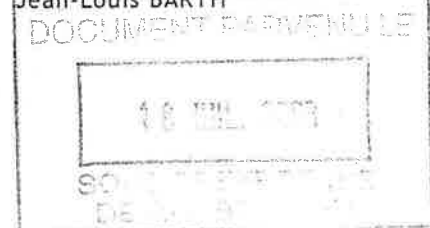
Fait à Rambouillet, le 8 juillet 2008

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président de séance,

Jean-Louis BARTH



Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du Schéma de Cohérence
Territoriale du Sud Yvelines

1, rue de Cutesson - BP 40036 - 78511 RAMBOUILLET Cedex

**Séance du 19 février 2008
A 20 h 30
en Mairie de Rambouillet**

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 13 février 2008

Date d'affichage : 13 février 2008

Effectifs du Conseil : 38

Présents : 21

Absents excusés : 11

Représentés : 6

Votants : 27

Présents : (21)

Martial ALIX, Jean-louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Michel COURTILLE, Daniel DEGARNE, Jean-Pierre GABORIT, Marc GALLOIS, Jean-Pierre GHIBAUDDO, Alain GRANJOU, François HAYARD, Jean-Marie ISABELLE, Daniel JEAN, Pierre-Yves KOPPE, Yves MAURY, Claude RIVAULT, René SERINET, Jean-Claude VANDERBECKEN.

Etaient représentés : (6)

Henri HOELLINGER pouvoir à Isabelle BEHAGHEL, Daniel LANGLOIS pouvoir à Roland BONNET, Jean-Frédéric POISSON pouvoir à Daniel DEGARNE, Françoise POUSSINEAU pouvoir à Yves MAURY, Bernard SCHOEPFER pouvoir à Alain GRANJOU, Elio ZANNIER pouvoir à Gérard COMAS.

Absents excusés : (11)

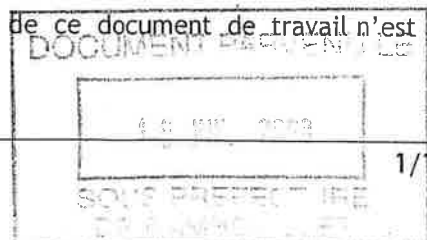
Bernard BATAILLE, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Claude CAZANEUVE, Laurent COULON, Paulette DESCHAMPS, Jean-Claude GOGUE, Alain JEULAIN, Georges JOUSSELIN, Roland POSTIC

Après l'énoncé de l'ordre du jour, Monsieur Michel COURTILLE a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la première partie du Comité syndical sera consacrée à la présentation du projet de pré-plan d'aménagement et de développement durable. C'est pourquoi les maires des communes du SMESSY qui ne sont pas délégués syndicaux ont été conviés à assister à cette présentation. Le Président présente Madame Brown et Monsieur Tourtier du bureau d'études CODRA à l'ensemble des participants.

Le Président précise à l'assemblée son souhait de marquer la dernière réunion SMESSY du mandat par un point sur l'avancée du SCOT, en l'occurrence du projet de PADD et demande au Bureau d'études de débiter la présentation.

Madame Brown commence en précisant que la présentation de ce document de travail n'est pas hiérarchique.



SMESSY

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU SUD-YVELINES**

**Vers le Projet d'Aménagement
et de Développement Durable :
les grands objectifs**

Document de travail

Février 2008



Préambule

Ce document de travail présente les grands objectifs « fédérateurs » du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Sud-Yvelines.

Ces objectifs ressortent des enseignements du diagnostic et des réflexions issues des diverses réunions de travail en comité syndical, en ateliers et en commissions thématiques depuis l'automne 2007.

Ils sont répartis en quatre grands chapitres, correspondant aux 4 commissions thématiques du SMESSY :

1. Transports et mobilité
2. Habitat et développement urbain
3. Environnement, tourisme et loisirs
4. Développement économique et agriculture

NB : Ces chapitres ne préfigurent en aucun cas la structure du futur PADD. Celui-ci sera présenté in fine sous forme d'un document rédigé et illustré.

Concernant les Généralités :

2

1. Transport et mobilité

« QUALITE », maître-mot du SCOT : VERS UNE MOBILITE CHOISIE

■ Généralités

- Renforcer l'intermodalité au niveau des gares (Les Essarts, Le Perray, Gazeran et Rambouillet) :
 - Aménagement de la gare de Rambouillet : accès, stationnement ...
 - Renforcement de sa fonction de pôle d'échanges (gare routière),
- Permettre la desserte multimodale des zones d'activités :
 - Citer le site de la CAPY comme symbolique d'un projet à concevoir en ces termes (d'autres sites possibles ?).
- Limiter les déplacements automobiles :
 - Améliorer la desserte en transports en commun (fer et bus),
 - Encourager le covoiturage,
 - Tenir compte des dessertes en transports collectifs pour les nouvelles zones d'urbanisation.

⇒ POLE INTERMODAL DE RANG REGIONAL

SCOT Sud-Yvelines - Vers le PADD : les grands objectifs DOCUMENT DE TRAVAIL SMESSEY

Le Bureau d'études rappelle que les objectifs de desserte en transport du territoire ne doivent pas être « tout automobile ».

Jean-Louis Barth demande à ce que soit modifiée la formulation du second paragraphe en précisant « gare de Paray-Douaville »

3

■ Desserte routière

Desserte externe

- Aménager les axes stratégiques qui desservent le territoire :
 - Mise en œuvre du projet d'autoroute A 12 jusqu'aux Essarts-le-Roi,
 - Reconfiguration de la liaison A 10 -A 11 (RN 191) en voie express 2x2 voies,
 - Amélioration de la desserte Est-Ouest du territoire par un axe nouveau allant de St Arnoult à Rambouillet évitant au maximum les villages et hameaux,
 - à mettre au débat : positionnement du SMESSEY sur la suppression du barreau routier entre Les Essarts et Ponchartrain (voir carte du Schéma des Déplacements, Conseil Général - mars 2007).

Desserte interne

- Adapter les infrastructures routières existantes pour une meilleure sécurité
 - Etablissement d'une liste d'intersections à aménager en priorité : RN 191 Ablis/Allainville, Sud du Perray entrée RN10 direction Paris, vers Paris, carrefour RD 29/RD 132 aménagement d'un rond point (accès ZI St Arnoult),... liste non exhaustive ;
 - Reprise (pour tout ou partie) de la liste des déviations établie par la commission infrastructures et déplacements, avec le principe de micro mesures adaptées à chaque territoire considéré pour assurer sa sécurité.
- Définir un réseau structurant à l'échelle du SCOT : barreau RN 10 Sud Rambouillet jusqu'à la RD906 pour la desserte de la nouvelle ZA Bel Air / La Forêt, face à la route du Bray, qui rejoint la RD 936 à Gazeran, déviation au Sud d'Orphin RD 165,...
- Aménager des parcours routiers permettant la découverte des territoires traversés :
 - Principe ou définition de plans de jalonnement/signalétique adaptés.

⇒ MAILLAGE HIERARCHISE ET PERFORMANT

SCOT Sud-Yvelines - Vers le PADD : les grands objectifs DOCUMENT DE TRAVAIL SMESSEY

- La desserte routière : Michel Courtillé demande à ce que soit corrigé le n° de la D165 : il s'agit de la D176.

■ Transports en commun

- Réaliser une troisième voie ferrée entre Le Perray et La Verrière pour avoir une homogénéité sur l'ensemble de la ligne, prolongement de la ligne de la Défense à La Verrière jusqu'à Rambouillet.
- Améliorer l'accessibilité aux gares et le développement d'une intermodalité efficace (TC ferrés / TC routiers / voitures / taxis...).
- Prévoir la création d'une nouvelle gare hors du centre urbain de Rambouillet avec le stationnement correspondant.
- Prévoir le développement du transport à la demande.

⇒ TERRITOIRE PILOTE POUR LA DESSERTÉ DE SON BASSIN DE VIE
(MILIEUX URBAINS, PERI URBAINS, ET RURAUX)

■ Modes doux de déplacement

- Définir un schéma global des modes doux, en lien avec les réseaux régionaux et départementaux, en particulier :
 - incitation aux déplacements de proximité à pied et en vélo dans tous les centres urbains (villes, bourgs et villages),
 - Développement de l'offre en stationnement pour les vélos (cf. gares, équipements, espaces publics, habitat collectif...).

⇒ PLAN CYCLABLE INTERTERRITOIRES
(à l'échelle du Sud-Yvelines et en lien avec les territoires voisins)

- Les transports en commun : Jean-Louis Barth propose de corriger une faute de frappe « la modalité efficace » en « modalité efficace ».

- Les modes doux de déplacements : Jean-Marie Isabelle propose d'intégrer la notion de déplacements sécurisés.

Jean-Louis Barth précise que concernant le réseau structurant autour de Rambouillet, qu'il paraît évident qu'il s'agit de la liaison RN191-RN10, il faudrait donc l'évoquer plus précisément.

2. Habitat et développement urbain

« QUALITE », maître-mot du SCOT DYNAMIQUE ET QUALITE DE VIE

■ Armature urbaine du territoire

- Conforter et renforcer le pôle urbain structurant du territoire : Rambouillet : logements, équipements, emplois, commerce local et de rang de « bassin de vie »...
- Renforcer et développer les pôles d'appui d'Ablis, St Arnoult en Yvelines, le Perray en Yvelines et les Essarts le Roi.
- Inscrire une logique de développement de l'ensemble des communes rurales, à leur échelle en bénéficiant des fonctions de centralité offertes par les pôles d'appuis et le pôle structurant de Rambouillet.

⇒ TERRITOIRE D'EQUILIBRE

■ Maîtrise de l'étalement urbain

- Favoriser les développements urbains en optimisant les tissus bâtis existants : mutations, renouvellement, densification adaptée à chaque ville / village / quartier, comblement des dents creuses, réhabilitations, valorisation de bâtis vacants-rénovation...).
- Inscrire les extensions urbaines en continuité du tissu urbain existant (évitant ainsi le mitage).
- Accentuer les efforts en matière de densification des extensions urbaines (logements et activités économiques).

⇒ EXEMPLARITE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS
⇒ EXEMPLARITE D'UN URBANISME DE QUALITE PRESERVANT LE LONG TERME

Pour conclure sur la première partie de la présentation, Monsieur Comas précise que ces recommandations sont issues de la loi SRU ainsi que du SDADEY, il faudra travailler sur le DOG pour les mettre en œuvre.

■ Habitat

- Répartir les logements en fonction des objectifs de structuration des espaces urbanisés, tout en permettant le développement modéré des communes rurales :
 - privilégier les principaux pôles d'emplois et de services à la population,
 - privilégier les pôles desservis par les transports collectifs.
- Diversifier les types et les tailles de logements dans toutes les nouvelles opérations (tant en milieu urbain qu'en milieu rural).
- Répartir les logements locatifs sociaux, sur tout le territoire, de façon adaptée en fonction des objectifs de structuration des espaces urbanisés.
- Inscrire l'objectif de réalisation de :
 - programmes Locaux de l'Habitat intercommunaux (PLH),
 - d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Encourager une politique foncière dans le périmètre du SCOT (à l'échelle des communes, communautés de communes,...).

⇒ LA DIVERSITE DANS LA QUALITE POUR REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS

■ Formes urbaines

- Affirmer la volonté d'une intégration de qualité des urbanisations nouvelles dans les paysages (pour les extensions urbaines, les zones d'activités, les grandes infrastructures, les bâtiments agricoles, ...).
- Promouvoir une démarche de développement durable dans les constructions nouvelles et les rénovations : limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la gestion des eaux,

⇒ EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE DES FORMES URBAINES

3. Environnement, tourisme et loisirs

« QUALITE », maître-mot du SCOT UN CADRE D'EXCEPTION DE RANG REGIONAL

■ Environnement et paysages

- Protéger les espaces agricoles, boisés ou naturels les plus remarquables.
- Préserver l'équilibre des espaces de transition écologique entre forêts et terres agricoles (lisières, clairières...).
- Concilier protection des lisières des massifs forestiers et développement des activités agricoles et sylvicoles.
- Maintenir, voire recréer, les conditions de restauration de l'arc de biodiversité régional (notamment le corridor biologique d'intérêt régional entre les massifs de Rosny-sur-Seine, de Rambouillet et de Fontainebleau).
- Préserver l'identité et les fonctions des grandes unités paysagères : manteau forestier, plateau agricole de Beauce, espaces de clairières et de vallées.
- Préserver, voire améliorer la qualité paysagère des franges urbaines et des entrées de ville.
- Promouvoir un développement urbain économe en espace afin de limiter l'extension de l'urbanisation sur les milieux agricoles, boisés et naturels.
- Maintenir des coupures vertes composées d'espaces agricoles, boisés ou naturels entre villes, bourgs et hameaux : liens avec les continuités écologiques de rang régional et les coupures d'urbanisation locales à préserver.
- Préserver le caractère identitaire des bourgs, des hameaux et de leurs extensions urbaines (formes, matériaux, volumétries,...).
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et urbain local : lien avec les objectifs de développement touristique.

⇒ EXEMPLARITE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS AU REGARD D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE EXCEPTIONNELLE

- L'environnement et les paysages :

Roland Bonnet précise que sur la carte, ne figure pas le périmètre de captage de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Le CODRA indique qu'il se rapprochera de la DDEA pour obtenir les informations remises à jour.

■ Gestion de l'eau

- Améliorer l'hydraulique des cours d'eau à l'échelle des bassins versants tout en préservant et mettant en valeur le patrimoine hydrographique et en particulier la préservation des zones humides (mares, rivières, fossés, patrimoines liés à l'eau...).
- Agir en faveur d'une gestion économe de la ressource en eau potable.
- Mieux protéger les nappes d'eau souterraine contre les risques de pollution.
- Améliorer la qualité des eaux superficielles par un meilleur traitement des eaux usées et pluviales, urbaines, industrielles et agricoles.

⇒ TERRITOIRE SUD YVELINES, EXEMPLAIRE SUR LE THEME FONDATEUR DE SON IDENTITE (L'EAU)

■ Impacts des activités humaines sur l'environnement

- Maîtriser la consommation en énergie : réduire les besoins en énergies, diversifier les sources d'énergies et valoriser les ressources locales, développer l'utilisation d'équipements économes en énergies.
- Prendre des mesures permettant une réduction du tonnage de déchets et augmenter les taux de tri et de valorisation de ces déchets.
- Réduire/prévenir les nuisances, pollutions et risques naturels et technologiques.

⇒ EXEMPLARITE D'UN DEVELOPPEMENT LIMITANT SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

■ Tourisme

- Poursuivre la mise en valeur des patrimoines locaux : espaces naturels, éléments du patrimoine bâti rural et urbains.
- Agir en faveur d'une diversification des logiques touristiques : tourisme familial, équestre, culturel, industriel, d'affaires...
- Agir en faveur d'une augmentation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le territoire, de manière à favoriser un allongement des temps de séjour.
- Incrire la fréquentation touristique dans le respect du document de gestion de la forêt publique (2005-2025): « fréquentation du public légère et diffuse ».
- Mettre en place un réseau de sites attractifs : châteaux, églises, maisons d'écrivains, petit patrimoine vernaculaire, pôle équin des Bréviaires, ...
- Mettre en réseau des itinéraires de randonnées pédestres, cyclables, équestres, en cohérence avec les réseaux des territoires voisins, le réseau de transport en commun et/ou les possibilités de stationnement automobile.
- Développer une politique globale de valorisation / renforcement de la notoriété du territoire et ses outils de mise en œuvre (structure de promotion et de commercialisation).

⇒ UNE AMBITION TOURISTIQUE CONCLIANTE ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Daniel Bonte demande s'il est volontaire de la part du Bureau d'étude de ne pas mentionner en tant que telles la faune et la flore.

Le CODRA précise que cela est sous-entendu dans le document de synthèse présenté ce soir, mais qu'il sera explicitement écrit dans le document final.

10

4. Développement économique et agriculture

« QUALITE », maître-mot du SCOT UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIVERSIFIE & DURABLE

■ Emploi et sites d'activités

- Tendre vers un équilibre global emploi/actifs à l'échelle du territoire :
 - Viser à la création d'autant d'emplois que de nouveaux actifs accueillis sur le territoire,
 - voire renforcer le rayonnement des pôles d'emplois du SCOT sur un bassin élargi, inter-régional ?
- Coordonner le développement des zones d'activités existantes et à venir en synergie et en complémentarité :
 - privilégier les principaux pôles d'emplois et de services à la population et les pôles desservis par les transports collectifs,
 - privilégier les zones de rang intercommunal,
 - favoriser l'implantation d'activités artisanales,
 - élargir le champ géographique de l'ADETSY à l'ensemble du SMESSY,
 - mettre en place un schéma global des zones d'activités à l'échelle du SCOT.
- Préserver le caractère stratégique du potentiel logistique du site de la CAPY, en lien avec les besoins à l'échelle des pôles économiques du SCOT (et au-delà ?).
- Desservir les principaux sites d'activités par :
 - des axes routiers adaptés,
 - des transports collectifs,
 - favoriser l'intermodalité de leur desserte fret,
 - un réseau internet à haut débit performant,
 - et les accompagner de services aux entreprises et aux employés.

11

- Valoriser et requalifier les sites d'activités existants par des aménagements de qualité.
- Dans un objectif de maintien de la qualité de la vie, réaliser de nouvelles zones d'activités intégrant tant dans la conception que dans la réalisation des objectifs de haute qualité environnementale (gestion de l'eau, des déplacements, des déchets, de l'énergie, du bruit, des paysages, ...).

⇒ L'EXEMPLARITE D'UNE STRATEGIE CONCERTEE ET EXIGEANTE

■ Commerce

- Faire émerger une offre de commerces diversifiée : commerces de détail de proximité, supermarchés, hypermarchés, dans une logique d'accessibilité aisée.
- Redynamiser l'offre commerciale du centre-ville de Rambouillet.
- Soutenir une desserte commerciale adaptée au milieu rural (multiservice, marchés, ...).
- Renforcer le tissu commercial des pôles d'appuis (Ablis, St Arnoult, les Essart-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines) et y favoriser l'économie résidentielle (commerces de proximité, services publics, artisanat, tourisme...).
- Revitaliser le commerce et l'artisanat local par une offre de locaux d'activités dans les centres-bourgs ou à proximité.

⇒ ASSURER DIVERSITE, QUALITE ET ACCESSIBILITE AUX COMMERCES

■ Agriculture et sylviculture

- Préserver les terres agricoles en tant que fonction économique (et paysagère) majeure du territoire.
- Développer la fonction de production de bois dans les bois et forêts.
- Préserver les bâtiments agricoles remarquables et orienter leur changement de vocation.
- Préserver et favoriser l'activité agricole de qualité, respectueuse de l'environnement (ex : agriculture raisonnée et biologique), et protéger la ressource en eau (diminution des prélèvements d'eau et des rejets polluants).
- Diversifier l'activité agricole et la mettre en lien avec la vie urbaine : ferme école, maraîchage et culture de consommation directe, etc...
- Valoriser les productions sylvicoles et agricoles locales , avec des efforts de diversification : biocarburants, chauffage, lin, chanvre, matériaux de construction, bois énergie, etc.....).
- Multiplier les liens entre l'agriculture et les ressources environnementales, sociales et économiques du territoire.

⇒ INSCRIRE UNE ECONOMIE POSITIVE EN LIEN AVEC LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS

Le CODRA fini sa présentation.

Le Président demande s'il y a des remarques dans l'assemblée : il n'y a pas de remarques.

Il indique au bureau d'études qu'en matière de technologie et de NTIC, les éléments soulevés en commission développement économique ne figurent pas dans le document. Le CODRA indique qu'il le mentionnera dans le document final détaillé.

Le Président met fin à la première partie du Comité syndical à 21h49.

Ouverture de la deuxième partie de séance : 22h00

Monsieur Comas signale qu'une délibération a été distribuée sur table. Celle-ci faisait partie de l'ordre du jour et si la note de synthèse a été communiquée dans les délais impartis, la délibération n'avait pas été jointe au dossier envoyé.

Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2007. Le Président présente le PV de la dernière séance du Comité syndical.

2008-001 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 20 novembre 2007 établi par Pascal BOURGY,

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2007

Le Président rappelle que le syndicat n'a pas de personnel propre mais fait appel aux compétences des agents des Communautés de Communes et de la Ville de Rambouillet. Ces agents regroupés en comité technique sont au nombre de cinq. De nombreux changements sont intervenus au cours des derniers mois du fait du départ en congé maternité de Sandie Aloïsi-Roux et du départ définitif de Philippe Schmit.

Depuis le 1^{er} décembre 2007, Gwenaëlle Riou, agent de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline travaille pour le SMESSY. Ses indemnités accessoires lui sont payées par la CCPFY.

Afin de faciliter la gestion de ces changements, le Président propose à l'assemblée d'une part, de régulariser la situation de Mademoiselle Riou du 1^{er} décembre 2007 au 29 février 2008 en remboursant à la CCPFY les indemnités versées, et d'autre part, de prendre une délibération d'ordre général qui permet au Président de nommer par arrêté les personnes mises à disposition du comité technique, sachant que les indemnités versées sont limitées aux crédits inscrits aux budgets (des arrêtés individuels seront pris par le Président à compter du 1^{er} mars 2008).

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques : il n'y a pas de remarques.

2008-002 COLLABORATION AVEC DES AGENTS PUBLICS ET INDEMNITES ACCESSOIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret-loi du 29 octobre 1936 modifié, relatif aux cumuls d'emplois, de rémunérations et de retraites,
Vu les délibérations du comité syndical en date des 09 mai 2006, 27 septembre 2006 et 13 décembre 2006 relatives à la mise à dispositions de collaborations pour le fonctionnement du comité technique,
Considérant les changements intervenus dans la structure du comité technique,
Considérant qu'il convient de modifier les précédentes délibérations qui avaient caractère nominatif, afin de prendre une délibération d'ordre générale laissant au Président le pouvoir de nommer par arrêtés les agents intervenant pour le compte du syndicat,
Considérant qu'il convient d'adapter les indemnités accessoires en fonction de la charge de travail assumée par chacun des membres du comité technique,

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** le principe de la collaboration d'agents publics des structures existantes dans le périmètre du Syndicat et le versement d'indemnités accessoires auxdits agents.
- **PRECISE** que les indemnités accessoires seront versées sur la base de vacations de 50 € nets et que celles-ci feront l'objet d'une revalorisation sur la base de l'évolution du point d'indice de la fonction publique.
- **DIT** que ces indemnités seront versées en fonction de l'activité de chaque agent nommé, dans la limite des crédits inscrits au budget de chaque année.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer les arrêtés individuels relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.
-

2008-008 COLLABORATION AVEC DES AGENTS PUBLICS ET INDEMNITES ACCESSOIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret-loi du 29 octobre 1936 modifié, relatif aux cumuls d'emplois, de rémunérations et de retraites,
Vu les délibérations du comité syndical en date des 9 mai 2006, 27 septembre 2006 et 13 décembre 2006 relatives à la mise à disposition de collaborations pour le fonctionnement du comité technique,
Considérant les changements intervenus dans la structure du comité technique,

Considérant que la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline a pris en charge l'indemnité accessoire versée à un agent mis à disposition du comité technique du SMESY du 1^{er} décembre 2007 au 29 février 2008,

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AJOUTE** au tableau des agents publics oeuvrant dans le syndicat à compter du 1^{er} décembre 2007 : Gwenaëlle RIOU (agent de la CC Plaines et Forêts d'Yveline).
- **PRECISE** que celle-ci bénéficiera d'une indemnisation mensuelle de 150 € nets.
- **DIT** qu'il convient de rembourser la CC Plaines et Forêts d'Yveline qui a pris en charge cette indemnité du 1^{er} décembre 2007 au 29 février 2008.
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Le Président indique à l'assemblée qu'ils vont maintenant délibérer sur le compte administratif 2007 du syndicat, il laisse la parole au Vice-président en charge des finances, Roland Bonnet et sort de la salle.

Roland Bonnet présente l'exercice 2007, qui est le premier exercice complet du syndicat. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43.204 € : celles-ci sont couvertes par les contributions des collectivités qui représentent 66.000 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses concernent le paiement des frais d'études à hauteur de 78.098,80 €, tandis que les recettes s'élèvent à 20.703,31 € (principalement encaissement pour partie de la subvention du Département). Compte tenu du vote du budget comprenant une autorisation de programme qui prévoyait des crédits pour les frais d'étude et pour les subventions représentant 70 % de l'opération, il convient de rattacher à l'exercice 2007, 60.000 € en reste à réaliser et 62.200 € en reste à recouvrer.

Michel Courtillé demande pourquoi le virement à la section de fonctionnement n'a pas été réalisé.

Monsieur Bonnet rappelle que cette écriture 023 ne peut être réalisée.

Monsieur Bonnet précise que le compte n'est pas équilibré mais en excédent. Monsieur Bonnet demande s'il y a des questions sur le compte administratif
Il n'y a plus de questions.

Le compte administratif est approuvé sans la présence du Président

2008-003 COMPTE ADMINISTRATIF 2007
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2007 et sa décision modificative,
Vu le Compte Administratif 2007,

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (hors la présence du Président)

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2007 tel qu'établi ci-dessous.

- Section de fonctionnement -

CHAPITRES	Dépenses de fonctionnement	Prévisions	Réalizations
011	Charges à caractère général	27.200,00 €	8.110,26 €
012	Charges de personnel	12.800,00 €	9.523,35 €
023	Virement à la section d'investissement	39.606,95 €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	1.006,09 €	1.006,09 €
65	Autres charges de gestion courante	26.000,00 €	24.564,30 €
TOTAUX		106.613,04 €	43.204,00 €

CHAPITRES	Recettes de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
002	Excédent de fonctionnement reporté	40.613,04 €	40.613,04 €
74	Dotations et participations	66.000,00 €	66.000,00 €
TOTAUX		106.613,04 €	106.613,04 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 63.409,04 € au 31 décembre 2007.

- Section d'Investissement -

CHAPITRES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER
001	Déficit d'investissement reporté	2.897,22 €	2.897,22 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	144.286,04 €	78.098,80 €	60.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5.000,00 €	- €	- €
TOTAUX		152.183,26 €	80.996,02 €	60.000,00 €

CHAPITRES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A RECOUVRER
021	Virement de la section de fonctionnement	39.606,95 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	1.006,09 €	1.006,09 €	- €
10	Dotations et réserves	2.897,22 €	2.897,22 €	- €
13	Subventions d'investissement	94.000,00 €	16.800,00 €	62.200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14.673,00 €	- €	- €
TOTAUX		152.183,26 €	20.703,31 €	62.200,00 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de 58.092,71 €, restes à réaliser et à recouvrer inclus, au 31 décembre 2007.

Le Président rejoint l'assemblée délibérante.

Roland Bonnet présente le compte de gestion. Il précise que le Trésorier Principal de Rambouillet a transmis son compte de gestion 2007, conforme aux écritures enregistrées dans les comptes du SMESSEY. Il est proposé de l'adopter.

2008-004 COMPTE DE GESTION 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2007 établi par le Trésorier Principal de Rambouillet,

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2007 du Trésorier Principal de Rambouillet en conformité avec le Compte Administratif.

Roland Bonnet indique à l'assemblée qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement qui est excédentaire, et qui peut être, soit affecté totalement ou pour partie en réserves à la section d'investissement, soit reporté à la section de fonctionnement. Compte tenu du déficit de la section d'investissement, l'affectation du résultat de fonctionnement doit couvrir au minimum ce déficit. Il est proposé d'affecter à la section d'investissement le montant servant à couvrir le déficit constaté et à financer les restes à réaliser

Monsieur Bonnet présente la délibération concernant l'affectation de résultats et demande s'il y a des questions, il n'y a pas de questions.

2008-005 AFFECTATIONS DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Administratif de l'exercice 2007 présenté par Monsieur le Président.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 63.409,04 € et un déficit cumulé d'investissement de 58.092,71 €,
- **DECIDE** d'affecter le résultat s'élevant à 63.409,04 € comme suit :

a) Affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (section d'investissement)	58.092,71 €
b) Affectation à l'excédent reporté (section de fonctionnement)	5.316,33 €

Le budget primitif 2008 a été voté en novembre 2007 : il n'a donc pas été possible de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2007. Roland Bonnet indique à l'assemblée qu'il convient donc de voter un budget supplémentaire reprenant les restes à réaliser et les restes à recouvrer, ainsi que l'affectation des résultats votés ci-dessus.

Ce budget supplémentaire a été établi sur les données suivantes :

- En recettes de fonctionnement, reprise du résultat et inscription de la Dotation générale de Décentralisation attribuée par l'Etat.
- En dépenses de fonctionnement, ajustement des crédits des charges de gestion courante correspondant à des dépenses de 2007 qui seront payées sur l'exercice 2008 et un virement à la section d'investissement de 63.000 €
- En recettes d'investissement, il convient d'inscrire le virement de la section d'investissement, l'affectation des résultats et le reste à recouvrer sur les subventions du Conseil général. Cela permet de réduire l'emprunt prévu de 19.200 €.
- En dépenses d'investissement, il s'agit de reporter le solde d'exécution de 2007 à hauteur de 58.093 €, ainsi que les restes à réaliser de 2007 pour 60.000 €.

Monsieur Bonnet présente la délibération et demande s'il y a des questions : il n'y a pas de questions.

2008-006 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Administratif 2007,
Vu la décision relative à l'affectation des résultats de 2007,
Vu le Budget Primitif 2008,

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2008 tel que présenté ci-dessus.

- Section de fonctionnement -

Chapitres	Dépenses	Montants	Chapitres	Recettes	Montants
65	Autres charges de gestion courante	+ 6.500 €	002	Résultat reporté	+5.316 €
67	Charges exceptionnelles	+ 816 €	74	Dotations, subventions et	+ 65.000 €

023	Virement à la section d'investis.	+ 63.000 €		participations	
	TOTAL	+ 70.316 €		TOTAL	+ 70.316 €

- Section d'investissement -

Chapitres	Dépenses	Montants	Chapitres	Recettes	Montants
001	Solde d'exécution reporté	+ 58.093 €	021	Virement de la section de fonct.	+ 63.000 €
20	Immobilisations incorporelles	+ 60.000 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	+ 58.093 €
			13	Subventions investissements	+ 16.200 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	- 19.200 €
	TOTAL	+118.093 €		TOTAL	+118.093 €

Le Président reprend la parole pour présenter à l'assemblée la délibération concernant le projet de PADD. Il précise que ce document sera mis à débat de l'assemblée dans le prochain mandat et qu'afin de valider le travail effectué par les élus du syndicat, il est proposé à l'assemblée de prendre acte du projet de « Pré-PADD », qui pourra être soumis à l'avis des Conseils Municipaux et des Conseils de Communauté, avant d'aller plus loin dans la démarche.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions : il n'y a pas de questions.

2008-007	PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : présentation du « Pré - PADD »
-----------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2006-020 en date du 9 mai 2006 approuvant le cahier des charges d'élaboration du SCOT Sud Yvelines,

Vu le marché d'étude relatif à la réalisation du SCOT Sud Yvelines signé avec les Bureaux d'Etudes CODRA - CODE,

Vu le porter à connaissance et la note d'enjeux transmis par les services de l'Etat,

Vu la méthodologie retenue pour la réalisation du SCOT, et notamment les phases suivantes :

- Phase 1 : diagnostic territorial et état initial de l'environnement,
- Phase 2 : définition des grandes orientations (« du diagnostic à la stratégie »),
- Phase 3 : projet d'aménagement et de développement durable (« les prémices d'un projet »)

Vu les comptes-rendus des réunions de la commission habitat - logement des 4 et 26 avril 2006, 17 octobre 2006, 26 avril 2007, 30 octobre 2007, 5 février 2008,

Vu les comptes-rendus des réunions de la commission développement économique - agriculture des 30 mars 2006, 6 avril 2006, 26 avril 2006, 29 mai 2006, 16 novembre 2006, 28 juin 2007, 23 janvier 2008,

Vu les comptes-rendus des réunions de la commission mobilité - transport des 21 mars 2006, 3 avril 2006, 18 et 27 avril 2006, 8 et 29 juin 2006, 24 octobre 2006, 21 mars 2007, 12 juin 2007, 18 octobre 2007, 21 janvier 2008,

Vu les comptes-rendus des réunions de la commission environnement - tourisme - loisirs des 23 mars 2006, 27 avril 2006, 15 juin 2006, 1^{er} juillet 2006, 8 novembre 2006, 19 octobre 2007, 8 février 2008,

Vu les comptes-rendus des ateliers territoriaux et thématiques des 7, 20 et 21 novembre 2006, 2 et 3 avril 2007, 8, 9, 15 et 16 novembre 2007,

Vu les réunions avec les élus du territoire le 19 juin 2007, avec les habitants du territoire le 22 juin 2007 et avec les associations le 8 décembre 2007,

Vu la réunion avec les personnes publiques associées du 31 mai 2007,

Vu les réunions du comité de pilotage des 25 janvier 2007, 31 mai 2007 et 11 février 2008,

Vu le diagnostic territorial,

VU les remarques formulées par les élus, membres d'associations et personnes publiques associées dans le cadre des nombreuses réunions organisées par le syndicat,
Vu la synthèse de toutes ces réflexions, élaborée par les Bureaux d'Etudes CODRA-CODE, en vue de définir les prémices du projet d'aménagement et de développement durable, dans le cadre d'un document appelé « pré-PADD »,
Considérant l'état d'avancement de la réalisation du SCOT Sud-Yvelines (phase 3 du calendrier),
Considérant qu'il convient de prendre acte des grands objectifs du projet de « pré-PADD » avant de consulter les Conseils de Communauté et les Conseils Municipaux du périmètre du Syndicat,
Considérant que la synthèse sus-visée et nommé projet de « pré-PADD » constitue un document de travail et de réflexion,

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la présentation du projet de « pré-PADD », définissant les projets de grands objectifs du territoire et constituant pour l'instant un document de travail.
- **PRECISE** que ce projet sera transmis aux Conseils de Communauté et des Conseils municipaux du territoire Sud-Yvelines.
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

L'ordre du jour est épuisé à 22 h 45, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Michel Courtillé